

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Indre-et-Loire

**PROCES-VERBAL
DE LA COMMUNE DE *BOURNAN***

Séance du 14 octobre 2025

L ‘an deux mil vingt-cinq et le quatorze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Charlie GILLET, maire de Bournan.

Nombres de membres :

Afférent au conseil municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part aux délibérations : 8 (quorum atteint)

Présents : Mme HODIMONT-PARINET et MM. GILLET, JALLET, LHERITIER, CHAUVREAU, FOURRIER, BOYER, VILLION

Absents excusés : M. RABOTEAU, et Mmes LEDAY et ROBIN

Secrétaire de séance : Michel LHERITIER

Date de convocation : 10/10/2025

Date d’affichage : 10/10/2025

Le PV du 24/06/2025 est approuvé.

RAPPEL DE L’ORDRE DU JOUR :

- DM amortissement pour l’acquisition du système E-Boo
- Aménagement aire de jeux – choix du fournisseur
- Point sur le recours au tribunal correctionnel engagé par la commune

2025-10-01 : DECISION MODIFICATIVE : AMORTISSEMENT POUR L’ACQUISITION DU SYSTEME E-BOO

M. Gillet rappelle que la commune a participé à l’acquisition du système E-boo avec la mairie de Sepmes. La part versée à Sepmes était sous forme d’une subvention d’équipement, donc amortissable. Il avait été prévu de l’amortir sur 1 an car le montant était faible (105,13 €). L’amortissement a été oublié à l’élaboration du budget 2025, il convient donc de faire une DM pour passer l’écriture comptable de cet amortissement :

Opération d’ordre entre section :

Au fonctionnement :

en dépense : 042-681 dotation aux amortissements + 105,13 €

En investissement :

en recette : 040-28041412 amortissement des bâtiment et installation + 105,13 €

Le conseil municipal après délibération à l’unanimité :

- **ACCEPTE** la décision modificative proposée ci-dessus.

2025-10-02 : AMENAGEMENT AIRE DE JEUX : CHOIX DU FOURNISSEUR

M. Boyer fait part du résultat de l’appel à concurrence. Nous avons reçu 3 propositions de fournisseurs dont 1 a fait 3 propositions différentes :

Fournisseur	proposition 1		proposition 2		Proposition 3	
Rondino	ensemble la frégate	10 402,20 €	ensemble vega	8 647,60 €	ensemble isida	9 918,00 €
	table ping pong	1 367,76 €	table ping pong	1 367,76 €	table ping pong	1 367,76 €
	panneau tranche d'âge	233,42 €	panneau tranche d'âge	233,42 €	panneau tranche d'âge	233,42 €
	panneau interdiction fumer	119,05 €	panneau interdiction fumer	119,05 €	panneau interdiction fumer	119,05 €
	total HT	12 122,43 €		10 367,83 €		11 638,23 €
	TOTAL TTC	14 546,93 €		12 441,40 €		13 965,89 €

polygones	cabane de grimpe	8 922,66 €
	portique noisette	2 050,00 €
	panneau tranche d'âge	290,00 €
	total HT	11 262,66 €
	TOTAL TTC	13 515,19 €

Kompan	ensemble climber	4 952,00 €
	portique	5 207,60 €
	panneau tranche d'âge	362,20 €
	fréquents de port	429,00 €
	total HT	10 950,80 €
	TOTAL TTC	13 140,96 €

La commission aménagement aire de jeux s'est réuni et a choisi Rondino avec la proposition 3 de l'ensemble ISIDA mais sans la table de ping-pong. Le jeu est en bois, ce qui est plus joli que ceux en métal des autres fournisseurs. Aussi le montant serait de 10 270,47 € HT, soit **12 324,56 € TTC**.

Pour rappel, le prog aménagement aire de jeux pour la demande de subvention FDSR avait été prévu de la manière suivante :

Achat jeux 11 000 € HT

Travaux de voirie 12 000 € HT

Subvention accordée 8 504 € au lieu des 13 508 € demandée.

Le montant de la voirie avec la MO s'élèverait à 14 764,30 € HT.

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité :

- **RETIENT** la société Rondino
- **VALIDE** l'achat de l'ensemble ISIDA et les 2 panneaux obligatoires (tranche d'âge et interdiction de fumer)
- **PRECISE** que le montant s'élève à 10 270,47 € HT (soit 12 324,56 € TTC)

2025-10-03 : POINT SUR LE RECOURS AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL EN-GAGÉ PAR LA COMMUNE

M. Gillet informe le conseil municipal de la suite du recours au tribunal :

Pour rappel, suite au mail de M. MEEKERS Michel à l'ensemble des maires d'Indre-et-Loire, député, préfecture et divers ministères et autres structures...un dépôt de plainte pour diffamation a été déposé et un recours en correctionnel est en cours. L'avocate de la commune est Maître Baylac. La 1ere audience a eu lieu le 9 octobre et M. Meekers ne s'est pas présenté. L'audience est reportée au 4/12/2025.

Le conseil municipal à l'unanimité après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de la suite du recours au tribunal à l'encontre de M. Meekers engagée par la commune.

M. Gillet informe également le conseil municipal que récemment s'est tenu une réunion de la communauté de communes dont l'ordre du jour était justement les agressions contre les élus (verbales et/ou physiques). L'association des maires d'Indre-et-Loire était présente pour animer la réunion. Le représentant de l'association a présenté un nouveau dispositif mis en place pour aider les élus. Il a bien été précisé que les élus devaient absolument porter plainte contre toutes sortes de violences. Très peu d'élus osent le faire par peur des représailles. L'association des maires peut se substituer à la commune si besoin.

QUESTIONS DIVERSES :

- Voirie 2025 : les travaux sont terminés. Il y a toujours le problème à la Grenière.
- repas du 11 novembre : il a été demandé à l'auberge Jeanne d'Arc de préparer les repas comme l'année dernière. Il y aura besoin de conseillers pour le service.
- festival Terre d'images : rappel, une séance de cinéma a lieu à Bournan le 15 novembre
- -Téléthon : le téléthon fait une intervention à l'école de Bournan le vendredi 6 décembre 2025 après-midi. Il est prévu d'offrir un petit pot d'accueil.
- Remerciements de M. le Maire aux conseillers pour le travail qu'ils font en attendant le recrutement d'un agent technique (muret, tonte, cimetière...) ainsi que pour la décoration de la commune pour Octobre Rose.
- Michel Lhéritier remercie la commune pour le prêt de la salle des fêtes pour la réunion Patrimoine Ligueillois. Il fait part des réunions qu'il a eu (frelons asiatiques, ambroisie...). Un chemin est à nettoyer derrière Les Gauteries.
- Florent Chauvreau fait part d'une demande de M. Vareillas lié à un problème de circulation (vitesse et ligne discontinue) hors agglomération. Cela est du ressort du département. M. Vareillas devra écrire au STA du Ligueil.
- Didier Villion fait part du problème de l'animal écrasé sur la route Bournan - Civray, déjà en décomposition avancée.

RAPPEL DES DELIBERATIONS DU 14 OCTOBRE 2025

- 2025-10-01 : dm amortissement pour l'acquisition du système E-boo
- 2025-10-02 : aménagement aire de jeux-choix du fournisseur
- 2025-10-03 : point sur le recours au tribunal correctionnel engagé par la commune

EMARGEMENT :

Le Maire et président de séance, Charlie GILLET



Le secrétaire de séance, Michel Lhéritier



